

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2017

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4330)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
Mme Dubié

ARTICLE 13

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« cette obligation de souscription »

les mots :

« l'obligation de souscription définie au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.